



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.95

PV N° 32 DU SAMEDI 01/04/2023

Réunion du 27 mars 2023

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre : M. Alain PARATCHA

### COURRIERS REÇUS

- AVENIR COTE : mail du 21 mars. Nous avons pris en compte votre demande de programmer la rencontre AVENIR COTE – NORD ROANNAIS (Poule C, phase 2, groupe 2 – match 25786481) du samedi 20 mai, à 14h, afin que les féminines à 8 puissent jouer à 16h. Par ailleurs, aucune rencontre n'est programmée sur le terrain de St André d'Apchon, le 22 avril.

PARIGNY ST CYR : mail du 21 mars. Avis favorable pour avancer la rencontre CREMEAUX – PARIGNY ST CYR (Poule B match 24989021) du 21 avril au 7 avril. Accord du club de Crémeaux.

LOIRE SORNIN : mail du 24 mars. Nous avons pris bonne note de vos remarques concernant le non-respect du règlement du Foot Loisir + 40 ans à 7. Un rappel à ce sujet est notifié ci-dessous.

### REPORTS DE MATCH

La rencontre **PARIGNY ST CYR – MABLY** (Poule A match n°24988888), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **ESSOR – ROANNE MAYOLLET** (Poule A match n°24989020), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **VILLERS – ST SYMPHORIEN DE LAY** (Poule A match n°24988890), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

La rencontre **CREMEAUX – PARIGNY ST CYR** (Poule B match n°07042), prévue le 27 janvier, puis reprogrammée au 21 avril, est avancée au **vendredi 7 avril**.

La rencontre **GOAL FOOT – LE COTEAU** (Poule B match n°24989022), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **AVENIR COTE - BUSSIERES** (Poule B match n°24989023), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **BUSSIERES - ROANNE MAYOLLET** (Poule B match n°24989046), prévue le 10 mars, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

**Important** : lorsque les terrains sont impraticables ou en cas d'arrêt municipal, tous les clubs et toutes les équipes **ont l'obligation d'inverser les rencontres**, même lors des matchs retour. (Règlement Sportifs du Championnat Criterium : article 2.4.4 Terrains impraticables)

### COUPE DE L'AMITIE

Parmi les clubs s'étant portés candidats pour organiser les phases finales de la coupe de l'Amitié, MABLY ACL a été désigné pour organiser les ½ finales (6 mai) et le FC ROANNE pour accueillir la finale (3 juin). Nous tenons à remercier sincèrement les clubs qui n'ont pas été retenus.

### 1/2 finales

Les rencontres se disputeront le **samedi 6 mai, sur terrain de MABLY**. Elles opposeront :

- ROANNE FC à ROANNE ARCT.
- MABLY à GOAL FOOT.



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIÉ

*Délégation du Roannais*

Tél : 04.77.44.51.95

### CALENDRIER CRITERIUM POULE C 2<sup>ème</sup> PHASE

La 2<sup>ème</sup> phase du championnat Critérium Poule C débutera le **samedi 1<sup>er</sup> avril**. L'objectif est de permettre aux équipes de cette poule, constituée de seulement 7 équipes, de jouer un nombre de matchs équivalent à ceux des poules A et B. Deux groupes ont été constitués pour disputer un mini-championnat en matchs aller-retour.

Groupe 1 : équipes classées entre la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> place à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, à savoir : **ROANNAIS FOOT 42, ROANNE FC, GOAL FOOT, ROANNE ARCT.**

Groupe 2 : équipes classées entre la 5<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> place, à savoir : **AVENIR COTE, ST ANDRE D'APCHON, NORD ROANNAIS.**

### FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

#### Rappel au règlement :

Le concept du « Foot-Loisir à 7, + de 40 ans » est de permettre la pratique de ce sport dans le respect de l'adversaire, avec un esprit de convivialité. Pour ce faire, il faut être détenteur d'une licence « Foot Loisir » et avoir au minimum 40 ans dans la saison en cours. L'engagement des équipes dans cette catégorie implique nécessairement l'acceptation du règlement et des décisions de la Commission « Foot Diversifié ».

Toute équipe ne respectant pas ces conditions est susceptible d'être sanctionnée.

### AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS

#### RAPPEL IMPORTANT

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.